



Abus de confiance sur une personne agée souffrant de pertes de mé

Par **manonss89**, le **28/03/2013** à **21:15**

bonjour,

J'habite à 100km de chez ma mère qui est agée de 72 ans, elle souffre de pertes de la mémoire modérées qui lui portent atteinte dans sa vie quotidienne. Elle est suivie pour ce trouble depuis novembre 2010.

Peu de temps après la découverte de ses troubles, sa demi-soeur est venue fréquemment rendre visite à ma mère, se rendant indispensable pour aller faire les courses, les visites chez le médecin etc.

A partir de ce moment, je me suis rendue compte que ma mère n'était plus disponible quand je voulais lui rendre visite, refusait de venir chez moi sous différents prétextes, petit à petit nous n'avions plus de petits cadeaux pour les anniversaires ou Noël, elle refusait de venir passer les fêtes avec nous mais allait les passer chez la fille de sa demi-soeur.

Depuis le décès de mon père en 2005, ma mère a l'usufruit de sa maison qui contenait des objets de valeurs et elle est à la tête d'un beau capital

Elle est tombée début mars dans son jardin, je me suis rendue chez elle avec ma fille aînée pour prendre de ses nouvelles, nous avons constaté la disparition de nombreux objets et surtout la disparition de sa voiture qu'elle avait achetée pratiquement neuve en 2006; la voiture devrait avoir à peine 1000 kilomètres à l'heure actuelle.

Ma mère ainsi que sa demi-soeur m'ont dit qu'elle était partie à la casse qu'elle était fichue du fait d'un accrochage qu'elle avait eu avec, que son garagiste l'avait emportée. Je me suis renseignée auprès de lui, il n'a jamais pris la voiture, il ne l'a pas revue depuis son dernier contrôle technique en juillet 2011.

Le voisin de ma mère m'a informé que la voiture avait été emmenée par la fille de la demi-soeur de ma mère.

Effectivement, ils ont fait remplir les papiers pour la préfecture à ma mère comme quoi elle était cédée gratuitement. À l'Argus cette automobile vaut encore 6000€ minimum. Puis je avoir

un recours contre cette soit disant donation, en sachant que ces personnes sont au courant des pertes de mémoire de ma mère. Puis je invoquer un abus de confiance ? J'ai une attestation de son médecin traitant comme quoi elle souffre de ses troubles depuis minimum mai 2011 la voiture a été donnée en mars 2013. Ma mère est sous l'influence de cette personne et m'accuse bien évidemment d'être jalouse et de tout vouloir pour moi.
merci pour votre réponse